

Introduction

À propos de la FPN

La Fédération de la police nationale (FPN) est le seul agent négociateur accrédité pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Elle représente environ 20 000 membres de la GRC servant partout au Canada et à l'étranger. La FPN est la plus grande organisation de relations de travail policières au Canada, la deuxième en Amérique du Nord et la première indépendante association nationale pour représenter les membres de la GRC.

Elle s'emploie à améliorer la sécurité publique au Canada en se concentrant sur l'augmentation des ressources, de l'équipement, de la formation et d'autres outils de soutien pour nos membres, qui composent avec le sous-financement depuis bien trop longtemps. L'augmentation des ressources et du soutien contribuera à une plus grande sécurité et à une meilleure qualité de vie des collectivités, les grandes comme les petites, que la GRC sert partout au Canada.

Situation actuelle

Même si le Canada s'enorgueillit depuis longtemps d'être un pays non violent, sûr et inclusif, les infractions liées aux armes à feu sont globalement en hausse. En 2020, Statistique Canada a recensé au total 3 544 infractions du genre. C'est 15 % de plus qu'en 2019, et 84 % de plus qu'en 2010¹.

De 2018 à 2020, le nombre de victimes d'homicides commis avec une arme à feu a aussi augmenté, passant de 251 à 277². Mais cette tendance remonte à plus longtemps : de 2013 à 2020, le taux d'homicides commis avec une arme à feu a bondi de 91 %³. En 2018, environ 60 % des homicides ont été commis avec une arme de poing, un type d'arme déjà prohibé ou à autorisation restreinte⁴. En 2020, on a dénombré 8 344 victimes de crime où une arme à feu était présente lorsque le crime a été commis, ce qui représente une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente⁵. Les infractions relatives aux armes à feu ont malheureusement augmenté huit années sur neuf depuis 2013⁶.

Bien que la collecte de données nationales reste à faire, de nombreux organismes d'application de la loi constatent déjà que la plupart de ces armes à feu sont acquises illégalement. Par exemple, les armes à feu utilisées lors de la tuerie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse, qui a fait 22 morts – dont l'agente de la GRC Heidi Stevenson – avaient été acquises illégalement. Trois d'entre elles provenaient des États-Unis⁷.

La violence liée aux gangs est aussi en augmentation au Canada. En 2020, 20 % des 743 homicides recensés au pays étaient liés au crime organisé ou aux gangs⁸. Les gangs et les organisations criminelles sont des acteurs majeurs de la contrebande d'armes et de la vente d'armes à feu illégales. Les entreprises criminelles, qu'elles travaillent individuellement ou en groupe, sont multidimensionnelles, font fi des frontières et s'intéressent à plus d'un type de produit illicite ou de pratique criminelle. Afin d'y répondre, les organismes d'application de la loi ont adapté leurs tactiques : ils ne misent plus seulement sur le travail d'enquête et d'exécution de la loi, mais se concentrent aussi sur les causes profondes de la criminalité et axent leurs enquêtes sur les activités.

Cette approche à plusieurs volets est la plus bénéfique sur le plan de la sécurité publique et doit être un élément important de la lutte contre les problèmes décrits ici. Les enquêtes axées sur les activités exigent cependant des ressources considérables et des unités désignées, mais les agents de la GRC manquent de ressources et doivent déjà remplir un large éventail de responsabilités.

Le travail de la GRC au Canada

Depuis plus de 100 ans, la GRC est le service de police national du Canada. Nos membres ont des missions nationales, fédérales, provinciales, territoriales et municipales. Ils sont répartis dans plus de 700 détachements situés dans 150 localités et dans plus de 600 communautés autochtones partout au Canada.

La GRC joue un rôle central dans la prévention de la violence par arme à feu, et elle travaille en collaboration avec d'autres organismes, comme l'Agence des services frontaliers du Canada et les corps policiers municipaux et provinciaux, pour assurer la sécurité de tous les Canadiens. Les agents de la GRC tissent également des liens avec les services sociaux et de santé mentale des localités où ils travaillent.

Depuis quelques années, la GRC fait face à de nouveaux défis, qu'elle n'avait pas vus venir. Des compressions massives ont eu pour résultat de réduire les effectifs, les efforts de recrutement et le mieux-être des membres. Mais en même temps, une forte hausse de la demande se fait sentir dans tous les aspects du travail de la police, et cette demande ne concerne pas seulement la prévention de la criminalité et l'application de la loi, comme nous l'avons vu tout particulièrement durant la pandémie de COVID-19.

La COVID-19 a réduit considérablement la capacité de la GRC de former ses nouvelles recrues. Si rien n'est fait immédiatement pour corriger la situation, il faudra des années avant de rattraper le retard accumulé. À la Division Dépôt, où sont formés les membres de la GRC, la pandémie alourdit les retards dans les promotions en raison des ressources limitées, des fermetures et de la réduction de la taille des classes.

En mars 2020, dans un souci de santé et de sécurité, la Division Dépôt a suspendu toute formation des cadets et toute formation en cours d'emploi. Elle avait prévu la promotion de 40 troupes à l'exercice 2020-2021, mais 16 troupes seulement ont suivi leur formation en entier. Au lieu d'accueillir 1 050 nouveaux membres, il n'y en a eu que 380 environ.

Prévisions sur la formation de troupes, 2021 à 2023

Exercice	N ^b re de troupes	Cadets/troupe	Taux d'attrition*	Promotions	Attrition annuelle - agents	Taux de vacances longue durée 2,1 %**	Variation nette
2019-2020	40	32	18 %	1 050	850	414	-214
2020-2021	16	32	25 %	380	850	414	-885
2021-2022	34	32	18 %	892	850	414	-372
2022-2023	40	32	18 %	1 050	850	414	-214

* Le taux d'attrition est plus élevé en 2020-2021 en raison de la COVID-19.

*** La GRC classe les vacances en deux catégories : longue durée et courte durée. Les vacances de longue durée concernent les postes pouvant être pourvus (par exemple, à la suite d'une mutation, d'un départ à la retraite ou d'une démission).*

**** Les chiffres du tableau reposent sur des prévisions et pourraient donc être différents dans la réalité.*

Compte tenu de la situation, les pressions s'accroissent sur les membres en service, qui doivent en faire plus avec moins. Dans de nombreuses régions, comme dans les localités rurales ou éloignées, les membres de la GRC sont les premiers, et parfois les seuls intervenants à pouvoir agir dans une multitude de problèmes sociaux. Ils ont beau se dépasser chaque jour au travail, la réalité est qu'il n'y a pas assez d'agents pour répondre à la demande croissante, notamment celle découlant des crimes commis par arme à feu.

Les armes à feu illégales, les crimes commis par arme à feu et la violence sont parmi les priorités absolues des policiers, mais pour que ces problèmes puissent être réglés efficacement, il faut accroître les ressources mises à la disposition de la police et agir contre les problèmes sociaux. Les services de police prennent des mesures proactives pour tisser des liens avec les populations locales, pour prévenir la criminalité et pour résoudre les problèmes avant qu'ils s'aggravent, mais leur capacité d'action est limitée par les pénuries de personnel et la surcharge de travail.

La prévention des crimes violents passe par un financement adéquat des programmes sociaux, notamment dans les localités éloignées. Les policiers ne peuvent jouer efficacement leur rôle de premiers répondants que s'ils peuvent aiguiller les dossiers traités vers les programmes nécessaires.

La conclusion récente d'une convention collective devrait se traduire par une hausse du nombre de candidatures. Mais il est nécessaire d'investir dans l'intensification du recrutement et de la formation et de mettre en place une stratégie de recrutement rigoureuse afin de rattraper le retard qui s'accumule et qui continuera de s'accumuler à la Division Dépôt. En aidant à doter les postes vacants et à renforcer les effectifs, les nouvelles recrues épauleront les détachements et les localités de l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral doit accorder des fonds suffisants à la GRC pour que celle-ci puisse accroître sa capacité de former des recrues et disposer des ressources humaines nécessaires pour lutter contre la violence et les crimes commis par arme à feu au Canada.

Nos recommandations

1. Accorder des fonds supplémentaires de 190 millions de dollars pour intensifier le recrutement et la formation à la Division Dépôt, et accroître le financement dans les années subséquentes. Afin de combler le retard accumulé, le gouvernement devrait mettre en œuvre un plan échelonné de 3 à 4 ans qui servirait à faire passer le nombre de troupes à au moins 55 par année, ce qui correspondrait à 1 760 nouveaux cadets chaque année.
2. Augmenter le financement des initiatives de soutien des programmes sociaux pour que les membres de la GRC puissent concentrer leurs efforts sur l'application de la loi et la prévention de la criminalité.

Trafic d'armes illégales et « armes fantômes »

En 2020, la FPN a publié un énoncé de position exposant ses préoccupations sur la situation de la violence par arme à feu, du trafic des armes à feu illégales et du marché des armes à feu illégales au Canada. La FPN a recommandé, par la même occasion, des façons de régler ces problèmes⁹. Les mesures recommandées n'ont pas encore été appliquées.

La FPN a demandé une hausse du financement du Programme de l'intégrité des frontières de la GRC et la création d'une unité d'enquête sur la contrebande d'armes à feu. Comme elle l'a souligné dans son énoncé de position de 2020, la lutte contre la violence par arme à feu est freinée en partie par le manque d'efforts consacrés à la collecte des données et au dépistage des armes à feu.

La FPN se réjouit cependant des initiatives telles que le Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les armes à feu, qui vise à améliorer les capacités de dépistage des armes à feu sans restriction¹⁰. Cela dit, même si les efforts destinés à améliorer le dépistage sont les bienvenus, le problème est beaucoup plus complexe : dans la plupart des affaires criminelles impliquant une arme à feu, l'arme est déjà prohibée et/ou a été acquise illégalement. L'efficacité de la lutte contre les infractions relatives aux armes à feu exige donc une approche plus large.

Ainsi, il est essentiel d'appliquer des mesures de contrôle fondées sur données probantes pour que la possession et l'utilisation des armes à feu soient les plus sécuritaires possible. Les ressources devraient être consacrées en priorité à la lutte contre les utilisations criminelles des armes à feu. De plus, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie coordonnée qui combine efficacement la prévention, l'application de la loi et les programmes sociaux.

Les problèmes de santé mentale et les idéologies extrémistes sont à l'origine de nombreux cas de violence commise par arme à feu. La FPN voit d'un bon œil les efforts déployés à cet égard par l'entremise du financement de programmes de prévention et du soutien de programmes sociaux, y compris des initiatives relatives à la santé mentale. Mais en dépit des mesures encourageantes qui sont prises dans certains domaines, l'augmentation continue de la violence par arme à feu montre la nécessité de redoubler d'efforts.

Le crime organisé est un autre problème qui aggrave beaucoup la violence liée aux armes à feu au Canada. La proximité avec les États-Unis et la grande disponibilité des armes dans ce pays présentent un défi unique pour le Canada. La lutte contre la contrebande exige de trouver une solution transfrontalière distincte qui réunit l'application de la loi, l'administration douanière et la collaboration internationale sous un même toit.

La contrebande de grandes quantités d'armes peut faire peser des risques considérables à long terme sur la sécurité publique. Une seule cargaison d'armes à feu illégales peut contenir des centaines d'armes et être à l'origine de centaines de fusillades au fil des ans.

Les équipes chargées de l'intégrité des frontières s'affairent à intercepter ces armes illégales et continueront de le faire. La GRC, en coordination avec les corps policiers provinciaux, municipaux et autochtones, l'ASFC et des équipes de soutien comme l'Équipe nationale de

soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu, a saisi des centaines d'armes illégales grâce aux programmes en place¹. Ces programmes fonctionnent et doivent être renforcés et élargis pour endiguer le flux d'armes illégales venant de l'autre côté de la frontière.

L'application de la *Loi sur les armes à feu* relève du Programme canadien des armes à feu. Mais le programme ne peut compter que sur des ressources limitées; il ne permet pas de recueillir des données sur le dépistage, ce qui le rend inapte à assurer un dépistage efficace des armes à feu utilisées dans des crimes. Le Centre national de dépistage des armes à feu traite les demandes de dépistage faites par des organismes nationaux et internationaux d'application de la loi, mais il ne compile pas de statistiques sur les armes à feu illégales, car il n'en a pas le mandat¹¹. Il doit plutôt établir l'historique d'une arme à feu liée à une enquête criminelle et utiliser ces informations comme éléments de preuve éventuels en cour. Le Centre ne conserve pas les informations recueillies; il les retourne au service de police concerné.

La loi n'oblige pas les services de police à demander le dépistage d'armes à feu¹², ce qui pose problème : les corps policiers municipaux et provinciaux et la GRC omettent ainsi d'entrer les renseignements nécessaires dans les bases de données policières relatives aux armes à feu saisies ou trouvées¹³. Il faudra beaucoup d'efforts, de ressources, de formation et d'équipement pour régler ce problème.

Les unités de soutien aux services policiers, comme l'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu, le Centre national de dépistage des armes à feu, la Section des services de soutien stratégique et opérationnel pour la lutte contre les infractions criminelles commises avec des armes à feu et la Section des services spécialisés de soutien en matière d'armes à feu offrent des services réactifs. Elles ne contribuent pas aux efforts proactifs d'enquête et d'application de la loi destinés à maintenir et à améliorer la sécurité publique.

Dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral a prévu un investissement de 327,6 millions de dollars sur cinq ans afin d'établir l'Initiative de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, qui sera dirigée par Sécurité publique Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC¹⁴. De ce montant, la GRC recevra 34,5 millions de dollars sur cinq ans, dont 5,4 millions iront à la nouvelle Initiative intégrée contre l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles (IIUAFC). La FPN se réjouit des fonds accordés à ces initiatives, mais pour que celles-ci donnent les résultats attendus, le gouvernement doit financer les unités d'enquête qui se consacrent expressément à la contrebande d'armes à feu.

Armes fantômes

Les technologies émergentes créent de nouveaux défis pour les services responsables de contrôler les armes illégales et à autorisation restreinte.

Les pièces d'arme à feu en polymère partiellement assemblées – plus faciles à passer en contrebande à la frontière – et les pièces fabriquées à l'aide de nouvelles technologies, comme

¹ Voir, par exemple, Gendarmerie royale du Canada, [59 armes à feu illégales saisies à la frontière canadienne par la GRC de Cornwall](#); et Gendarmerie royale du Canada, [Près de 250 armes de poing prohibées saisies à Dundee : un homme de Sherbrooke accusé](#).

les imprimantes 3D et les systèmes d'usinage informatisés, offrent aux criminels de nouvelles manières d'acquérir et de fabriquer des armes à feu.

Les cadres partiellement finis comme celui du pistolet « Polymer 80 » peuvent être complétés et assemblés à la maison, même par des profanes. Cette possibilité fait surgir de nouvelles craintes concernant la contrebande, car elle réduit le nombre de pièces devant être passées à la frontière. Cela complique le travail de dépistage et d'application de la loi.

En effet, ces pistolets sont indépistables, faciles à dissimuler et à assembler, et exempts de numéro de série. Les contrebandiers peuvent obtenir des pièces d'armes prohibées ou à autorisation restreinte aux États-Unis, les faire passer à la frontière et les vendre aux acheteurs qui les assembleront. D'autres pièces se vendent librement au Canada.

La possession et la fabrication de ces armes contreviennent au *Code criminel* du Canada, qui interdit de posséder sans permis une arme à feu prohibée ou de fabriquer des armes à feu. Quiconque commet ces infractions est passible d'une longue peine d'emprisonnement¹⁵. Bien que la vente et la fabrication de ce type d'armes à feu constituent des activités illégales, elles sont difficiles à détecter. Elles offrent donc un moyen relativement facile aux organisations criminelles d'acquérir des armes illégales. Puisque les armes à feu ainsi produites ne présentent aucune marque de fabrication commerciale ou numéro de série, et qu'elles ne sont enregistrées nulle part, il est extrêmement difficile pour les forces de l'ordre de les dépister.

Les « armes fantômes » non marquées présentent un nouveau problème, lequel exige l'intervention coordonnée d'un groupe de travail réunissant différents organismes. À l'heure actuelle, il n'existe aucune approche faisant intervenir les différents ordres de gouvernement en matière de renseignement et d'application de la loi. Il faudra adopter une approche de ce genre si l'on veut protéger efficacement la sécurité publique et endiguer le flux d'armes à feu illégales.

Nos recommandations

3. Augmenter le financement du Programme de l'intégrité des frontières de la GRC pour permettre un travail proactif et spécialisé d'enquête et d'application de la loi relativement aux armes à feu, de même que la lutte contre la contrebande d'armes à feu par les gangs et les organisations criminelles.
4. Investir dans le dépistage des armes à feu à l'échelle nationale afin de remédier aux lacunes observées.
5. Élaborer un programme opérationnel national d'enquête.
 - a. Ce programme unifié, dirigé par la GRC, apporterait un soutien adéquat au contrôle des armes à feu au Canada. Les mesures de soutien, de contrôle et d'enquête seraient réunies sous un même toit.
 - b. Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la prolifération de la fabrication d'armes à feu illégales en établissant, dans le cadre du programme, un groupe de travail spécialisé sur la production de pièces d'armes destinées à l'assemblage. Le groupe de travail réunirait différents ordres de gouvernement.
6. Afin de créer le centre national envisagé, le gouvernement devrait :
 - c. Ajouter cet élément au mandat de la GRC.
 - d. Financer adéquatement le personnel et les ressources nécessaires à la création, à l'administration et à la gestion de ce centre.

7. Explorer la possibilité de revoir la description des infractions au *Code criminel* pour qu'elle s'applique à la fabrication et à l'assemblage de pièces d'armes à feu, dans l'objectif de réduire le problème que posent les armes fantômes.

Violence et criminalité des gangs

Les grands centres urbains demeurent les principaux foyers d'attention des initiatives de lutte contre la violence des gangs et de la violence par arme à feu. Il faut toutefois reconnaître que d'autres régions du pays sont touchées par ces problèmes, et il est nécessaire d'en tenir compte.

Les membres de la GRC travaillent sans relâche pour dissuader les jeunes de se joindre à une gang, comme en témoignent les initiatives telles que le programme antigang « Shattering the Image » (Briser l'image) de la GRC à Surrey¹⁶, qui tire parti de la réussite du programme « End Gang Life » (Abandonnez les gangs) de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé. Un financement et des ressources accrues aideront à élargir les programmes existants et à lancer, dans d'autres régions qui pourraient en bénéficier, des programmes fondés sur des modèles qui ont fait leurs preuves.

L'enveloppe de 214 millions de dollars sur cinq ans que le budget de 2018 a consacrée aux provinces pour combattre la violence par arme à feu et la violence liée aux gangs est une mesure importante et nécessaire. Ces fonds seront versés à des partenaires de chaque province et territoire, qui pourront, entre autres mesures, élaborer des programmes et des interventions de prévention de la violence liée aux gangs¹⁷.

La FPN encourage les membres du Comité de la sécurité publique et nationale à examiner les résultats de ces initiatives et à adapter les stratégies et le financement en conséquence. À cet égard, les intervenants communautaires devraient collaborer avec les organismes d'application de la loi pour mettre en œuvre des programmes fondés sur des données probantes et mesurables à l'aide d'indicateurs quantifiables.

La FPN convient avec les participants au Sommet de 2018 sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs qu'une approche globale s'impose. Il avait été établi au Sommet que toute stratégie devrait soutenir des initiatives de prévention, d'intervention et de réadaptation, reposer sur des partenariats et recevoir un financement suffisant¹⁸. Tous ces éléments sont essentiels à une stratégie globale, mais la FPN recommande fortement un examen approfondi de l'état des initiatives décrites plus haut pour vérifier si les ressources sont utilisées efficacement.

Il est par ailleurs nécessaire de tenir compte des réalités régionales, car les programmes communautaires sont rares, sinon inexistant, dans les régions rurales du Canada. Les membres de la GRC sont souvent les seuls à pouvoir y faire de la prévention, mais ceux qui sont affectés en région rurale ou éloignée doivent, dans bien des cas, faire face à une surcharge de travail et à un manque d'effectifs. Le gouvernement doit régler la question du manque de ressources dans la GRC pour permettre aux forces de l'ordre d'intensifier leurs efforts dans les enquêtes et les programmes servant à dissuader les jeunes de se joindre à une gang.

Il existe peu de données fédérales sur le sujet, mais on estime qu'un quart environ des délinquants condamnés récidivent dans les deux ans suivant leur libération¹⁹. Les programmes de réadaptation et libération conditionnelle sont nécessaires à la réinsertion sociale, mais les lignes directrices sur la détermination de la peine à imposer dans les cas de crimes graves, comme le trafic d'armes à feu et de drogue, les crimes violents commis avec une arme à feu et les activités criminelles des gangs, sont aussi des moyens de dissuasion qui doivent demeurer.

En outre, il faut prendre des mesures pour accroître la capacité des services policiers de faire enquête et d'appréhender les auteurs d'infractions relatives aux armes à feu. Il est aussi nécessaire d'assurer la cohérence de l'établissement des chefs d'accusation et de la détermination la peine et d'éliminer les obstacles à l'exercice de poursuites pour que les autorités compétentes puissent faire enquête et obtenir des condamnations. Dans bien des provinces, le problème de va-et-vient constaté dans le système de justice permet non seulement aux récidivistes qui ont été arrêtés et qui attendent leur procès d'être tout simplement libérés – ce qui pour certains arrive souvent – mais il amène aussi les populations concernées à craindre pour leur sécurité, et il alourdit la charge de travail des policiers et des procureurs de la Couronne. Même si les agents de la GRC font brillamment leur travail en arrêtant les auteurs d'infractions liées aux armes à feu, les failles dans le système de justice permettent aux criminels de récidiver souvent et rapidement. Cela explique pourquoi les Canadiens doutent de l'efficacité du système actuel.

La lutte contre la violence des gangs exige une approche résolue et adéquatement financée, à plusieurs volets, qui prévoirait notamment la prise de mesures préventives dans le cadre de programmes communautaires. Mais les populations vulnérables ont également besoin d'être protégées contre les auteurs de crimes violents; pour cette raison, les enquêtes et les peines infligées doivent servir de dissuasifs crédibles. Faute d'initiatives antigang sérieuses qui visent à régler les problèmes sous-jacents à la racine, les taux de récidivisme risquent de perdurer.

Nos recommandations

8. Évaluer les progrès réalisés à l'égard des objectifs fixés lors du Sommet sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs.
9. Augmenter le financement des programmes fondés sur des données probantes, axés sur la déjudiciarisation, la prévention et la réadaptation et mis en œuvre en étroite partenariat avec les organismes d'application de la loi, comme le Programme d'intervention et de déjudiciarisation à l'intention des jeunes et le Programme des gendarmes communautaires.
10. Soutenir les initiatives contre le recrutement dans les gangs en finançant des programmes ciblés.
11. Financer des ressources destinées à des unités spécialisées de l'application de la loi, de la prévention de la criminalité et de la lutte contre le crime organisé.

Sommaire des recommandations

1. Accorder des fonds supplémentaires de 190 millions de dollars pour intensifier le recrutement et la formation à la Division Dépôt, et accroître le financement dans les années subséquentes. Afin de combler le retard accumulé, le gouvernement devrait

- mettre en œuvre un plan échelonné de 3 à 4 ans qui servirait à faire passer le nombre de troupes à au moins 55 par année, ce qui correspondrait à 1 760 nouveaux cadets chaque année.
2. Augmenter le financement des initiatives de soutien des programmes sociaux pour que les membres de la GRC puissent concentrer leurs efforts sur l'application de la loi et la prévention de la criminalité.
 3. Augmenter le financement du Programme de l'intégrité des frontières de la GRC pour permettre un travail proactif et spécialisé d'enquête et d'application de la loi relativement aux armes à feu, de même que la lutte contre la contrebande d'armes à feu par les gangs et les organisations criminelles.
 4. Investir dans le dépistage des armes à feu à l'échelle nationale afin de remédier aux lacunes observées.
 5. Élaborer un programme opérationnel national d'enquête.
 - a. Ce programme unifié, dirigé par la GRC, apporterait un soutien adéquat au contrôle des armes à feu au Canada. Les mesures de soutien, de contrôle et d'enquête seraient réunies sous un même toit.
 - b. Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la prolifération de la fabrication d'armes à feu illégales en établissant, dans le cadre du programme, un groupe de travail spécialisé sur la production de pièces d'armes destinées à l'assemblage. Le groupe de travail réunirait différents ordres de gouvernement.
 6. Afin de créer le centre national envisagé, le gouvernement devrait :
 - c. Ajouter cet élément au mandat de la GRC.
 - d. Financer adéquatement le personnel et les ressources nécessaires à la création, à l'administration et à la gestion de ce centre.
 7. Explorer la possibilité de revoir la description des infractions au *Code criminel* pour qu'elle s'applique à la fabrication et à l'assemblage de pièces d'armes à feu, dans l'objectif de réduire le problème que posent les armes fantômes.
 8. Évaluer les progrès réalisés à l'égard des objectifs fixés lors du Sommet sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs.
 9. Augmenter le financement des programmes fondés sur des données probantes, axés sur la déjudiciarisation, la prévention et la réadaptation et mis en œuvre en étroite partenariat avec les organismes d'application de la loi, comme le Programme d'intervention et de déjudiciarisation à l'intention des jeunes et le Programme des gendarmes communautaires.
 10. Soutenir les initiatives contre le recrutement dans les gangs en finançant des programmes ciblés.
 11. Financer des ressources destinées à des unités spécialisées de l'application de la loi, de la prévention de la criminalité et de la lutte contre le crime organisé.

¹ Greg Moreau (27 juillet 2021), *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020*. Consulté à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00013-fra.htm>

² Statistique Canada (27 juillet 2021), *Nombre de victimes d'homicide, selon la méthode utilisée pour commettre l'homicide*. Consulté à l'adresse : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510006901&request_locale=fr

-
- ³ Amelia Armstrong et Brianna Jaffray (25 novembre 2021), *L'homicide au Canada, 2020*. Consulté à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00017-fra.htm>
- ⁴ Statistique Canada (22 juillet 2019), *Nombre et pourcentage de victimes d'homicide, selon le type d'arme à feu utilisé pour commettre l'homicide*. Consulté à l'adresse : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510007201&request_locale=fr
- ⁵ Greg Moreau (27 juillet 2021), *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020*. Consulté à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00013-fra.htm>
- ⁶ Greg Moreau (27 juillet 2021), *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020*. Consulté à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00013-fra.htm>
- ⁷ Gendarmerie royale du Canada (4 juillet 2020), *Mise à jour sur l'opération H-Strong par Surint. Darren Campbell*. Consulté à l'adresse : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2020/mise-a-jour-loperation-h-strong-surint-darren-campbell-4-juin-2020?re=>
- ⁸ Gouvernement du Canada (2 décembre 2021), *Violence liée aux armes à feu et aux gangs*, Sécurité publique Canada. Consulté à l'adresse : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/gn-crm-frrms/index-fr.aspx>
- ⁹ Fédération de la police nationale (novembre 2020), *La violence liée aux armes à feu et la sécurité publique au Canada*. Consulté à l'adresse : https://npf-fpn.com/app/uploads/2021/05/La-violence-liee-aux-armes-a-feu-et-la-securite-publique-au-Canada_EP_November-2020-1.pdf
- ¹⁰ Gouvernement du Canada (26 juin 2021), *La Gazette du Canada, Partie I, volume 155, numéro 26 : Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les armes à feu*. Consulté à l'adresse : <https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2021/2021-06-26/html/reg5-fra.html>
- ¹¹ David Burke, « Statistics Canada to collect data on origins of guns used in crime », *CBC News*, 25 mai 2020. Consulté à l'adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/gun-crime-statistics-canada-research-1.5579971>
- ¹² David Burke, « Statistics Canada to collect data on origins of guns used in crime », *CBC News*, 25 mai 2020. Consulté à l'adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/gun-crime-statistics-canada-research-1.5579971>
- ¹³ David Burke, « Statistics Canada to collect data on origins of guns used in crime », *CBC News*, 25 mai 2020. Consulté à l'adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/gun-crime-statistics-canada-research-1.5579971>
- ¹⁴ Gouvernement du Canada (10 septembre 2020), *Mesures du gouvernement visant à réduire la violence armée*, Sécurité publique Canada. Consulté à l'adresse : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20200621/043/index-fr.aspx?wbdisable=true>
- ¹⁵ Jill Macyshon et Brooklyn Neustaeter (28 juin 2020), « Untraceable “Ghost Guns” appearing more in Canadian Cities », *CTV News*. Consulté à l'adresse : <https://www.ctvnews.ca/canada/untraceable-ghost-guns-appearing-more-in-canadian-cities-1.4993620>
- ¹⁶ Gendarmerie royale du Canada, Programmes et services, *Présentation antigang « Shattering the Image »*, dernière mise à jour : 2022-01-12. Consulté à l'adresse : <https://bc-cb.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?languageId=4&siteNodId=2177&contentId=54395>
- ¹⁷ Gouvernement du Canada (10 septembre 2020), *Mesures du gouvernement visant à réduire la violence armée*, Sécurité publique Canada. Consulté à l'adresse : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/prlmntry-bndrs/20200621/043/index-fr.aspx?wbdisable=true>
- ¹⁸ Gouvernement du Canada (19 juin 2018), *Sommet sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs : Rapport sommaire*, Sécurité publique Canada. Consulté à l'adresse : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2018-smmt-gng-vlnce-smmry/index-fr.aspx#a13>
- ¹⁹ Association for Reformed Political Action (4 juin 2021), *Réduire la récidive dans le système de justice canadien*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Consulté à l'adresse : https://sencanada.ca/content/sen/committee/432/SECD/Briefs/SECD-brief-ARPABillC-228_f.pdf